

ONTARIO'S IMPAIRED DRIVING RULES HAVE CHANGED TO KEEP YOU SAFE

Here's what changed on
October 2, 2016

ontario.ca/transportation



Caught driving while drug impaired? It will cost you.

Drivers impaired by drugs will face the same sanctions as drivers impaired by alcohol.

This includes illegal drugs, and misuse of prescriptions or over-the-counter medications.

At roadside – Your driver's licence suspended from 3 to 30 days and a \$198 penalty.

After a drug expert's evaluation – Your driver's licence suspended for 90 days, your vehicle impounded for 7 days and a \$198 penalty.

Repeat occurrences will result in a mandatory education/treatment program and an ignition interlock condition for 6 months after licence reinstatement.

Criminal charges may also apply.

CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES: LES RÈGLES ONTARIENNES ONT CHANGÉ POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

Voici ce qui a changé dès le
2 octobre 2016

ontario.ca/transports



Arrêté pour avoir conduit sous l'effet d'une drogue? Cela vous coûtera cher.

Les conducteurs sous l'influence d'une drogue feront face aux mêmes sanctions que ceux qui sont sous l'influence de l'alcool.

Cela comprend l'usage de drogues illicites et l'abus de médicaments d'ordonnance ou en vente libre.

À l'arrestation – Retrait immédiat de votre permis de conduire pour une période de 3 à 30 jours, et une amende de 198 \$.

Après l'avis d'un expert en reconnaissance des drogues – Retrait de votre permis de conduire durant 90 jours, mise en fourrière du véhicule durant 7 jours et une amende de 198 \$.

Les récidivistes devront suivre un programme d'éducation ou de traitement et munir leur véhicule d'un antidémarrreur durant 6 mois une fois que leur permis aura été rétabli.

Vous pourriez aussi faire l'objet d'accusations criminelles